



## Vers une structuration d'une maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de la Romme et Boire de Champtocé



Angers - 26 mai 2016





## Sommaire

- Historique (2012/2013)
- La vallée de la Romme retenue : un bassin versant orphelin de SAGE et de structure de bassin (2014/2015)
- Le volet inventaires
- Le volet animation
- Temps forts de l'animation

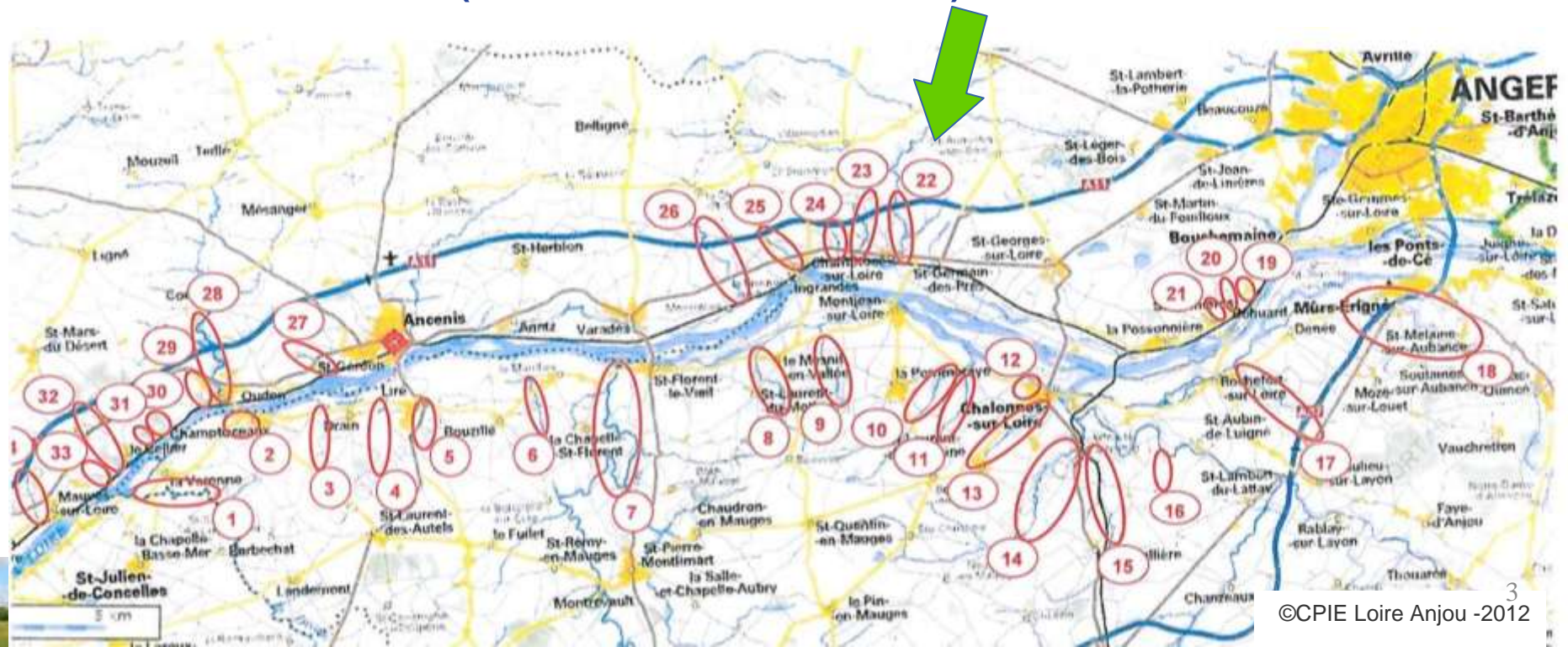




## Historique (2012/2013)

- Réflexion lancée par le groupe de travail « vallées adjacentes entre Nantes et les Ponts-de-Cé » avec choix de 34 vallées autour des connaissances dispersées
- Partenaires : CG44, CG49, Syndicat mixte Divatte, Comcom du canton de Champtoceaux, associations naturalistes (GRETIA, Bretagne vivante-SEPNB, CPIE Loire Anjou), FDPPMA 44 et 49, l'ASTER 49

**Sur 34 vallées étudiées (vallée de la Romme = n°22)**





## La vallée de la Romme retenue : un bassin versant orphelin de SAGE et de structure de bassin (2014/2015)

### Objectifs 2014 – 2015 pour le Conservatoire d'espaces naturels

#### Volet inventaires

- Compléter et actualiser les connaissances faune/flore par des inventaires
- Faire émerger la richesse et le rôle des vallées dans les TVB : rôle pour les espèces (zone de reproduction, corridors, zones refuge)
- Identifier les zones à enjeux particuliers et proposer des outils adaptés à leur préservation (plans de gestion, plans de gestion des ENS existants, RNR si pas d'ENS en place, contrats de l'AE, contrats nature...)

**Financeurs : CR, CG44, CG49**

#### Volet animation

- Faire émerger une structure cohérente pour la gestion des milieux aquatiques sur les territoires orphelins

**Financeurs : CR et Agence de l'eau Loire Bretagne**





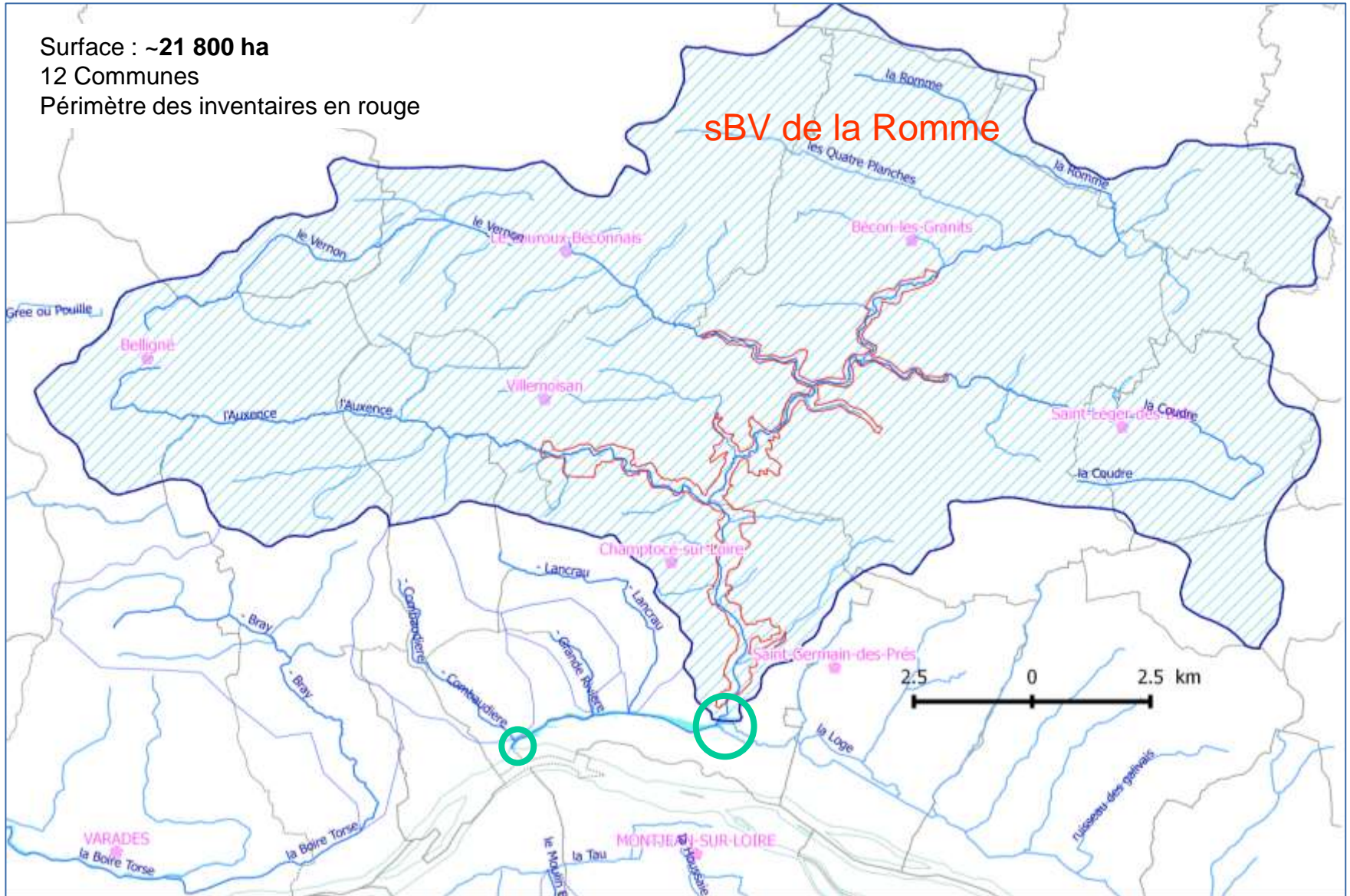


# Volet étude inventaires

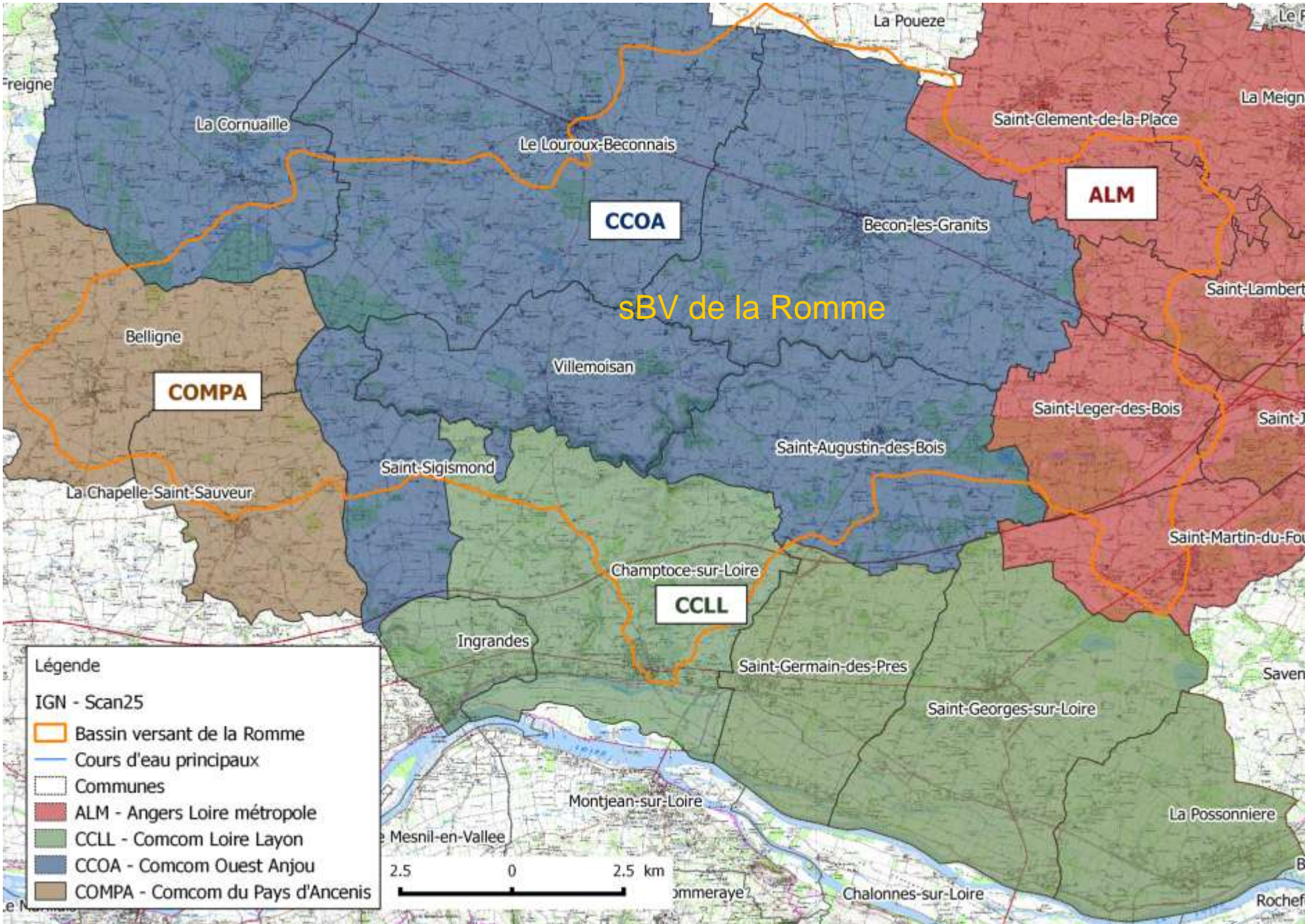
Surface : ~21 800 ha

12 Communes

Périmètre des inventaires en rouge







**Légende**

- IGN - Scan25
- Bassin versant de la Romme
- Cours d'eau principaux
- Communes
- ALM - Angers Loire métropole
- CCLL - Comcom Loire Layon
- CCOA - Comcom Ouest Anjou
- COMPA - Comcom du Pays d'Ancenis

SBV de la Romme



## Volet inventaires

- Printemps/été 2014

Quoi ?	Qui ?
Extraction de données faune-flore	LPO : Faune Anjou /Faune Loire-Atlantique CBNB : Flore
Acquisition de données naturalistes (prospections de terrain)	<u>Flore et habitats</u> : CORELA/CPIE Loire Anjou <u>Odonates</u> : GRETIA <u>Chiroptères</u> : LPO Anjou <u>Mammifères semi-aquatiques</u> : LPO Anjou (relevés d'indices de présence)







## **Le volet animation** (première approche commune des collectivités du Bassin versant orphelin de structure)

- **Janvier à mai 2014**

pour préparer les inventaires de terrain

- **Juin 2014**

### **Première rencontre des élus du bassin versant à Champtocé-sur-loire**

Organisée avec les partenaires :

- CG 49 (ASTER 49 + ENS)
- CEN Pays de la Loire (anciennement CORELA)
- GIP Loire estuaire (actuellement SYLOA) dans le cadre de la réflexion sur l'extension du périmètre du SAGE Loire
- la Communauté de communes du canton de Champtoceaux

### **Réunion commune, préparée entre partenaires pour se rapprocher des collectivités du bassin**

#### **Abordés :**

- la notion de bassin versant et de mutualisation des efforts
- les enjeux milieux naturels du BV dont les milieux aquatiques
- les outils à disposition pour des actions de préservation et de restauration
- la MAPTAM et la GEMAPI

 ***Pas de rencontre entre les élus des collectivités amont et aval***







## Volet animation

- **Automne 2014 : Rencontre des collectivités «amont du BV», à Bécon-les- Granits**  
(Rencontre des collectivités qui n'étaient pas présentes à Champtocé)  
Organisée par le Conservatoire d'espaces naturels et l'ASTER 49
- **Février 2015 : Restitution des inventaires à Bécon-les-Granits**  
La grande majorité des collectivités (communes + interco) sont présentes : la CCOA recevait
- **Mars/Avril 2015 : Réunions avec les techniciens : CCOA, CCLL, Agence de l'eau**
- **Mai 2015 :**
  - Réunion GEMAPI organisée par la Préfecture (49)
  - - Réunion suivant celle de la Préfecture et point pour le bassin versant de la Romme et boire de Champtocé
- **Juin-Septembre 2015 : Rencontres individuelles des structures et groupes de travail** sur attente des acteurs en vue de la construction d'un cahier des charges
- **Octobre-janvier 2016 : Construction du projet commun GEMAPI sur le bassin versant**
- **Janvier 2016 : Prise en main de la structuration d'une maitrise d'ouvrage par les collectivités**





# Un temps fort de l'animation

## La restitution des inventaires – base des discussions –



- ✓ **Enjeux écologiques**
  - Prise en compte des milieux naturels et de leur fonctionnalités
  - Prise en compte des espèces patrimoniales
- ✓ **Aborder des problématiques de BV** (ex : continuités écologiques, et TVB et sèche)
- ✓ **Sensibiliser aux outils de gestion/préservation**
- ✓ **Organisation territoriale** : structure compétente sur l'ensemble du BV pour milieux humides, aquatiques, GEMAPI (et SAGE)



# Des outils de gestion / préservation

- ✓ Réglementaires : SDAGE, AAPPB, PLUi...,
- ✓ Financiers
- Contrats Natura 2000 et MAEC, Europe et Etat
- Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA), Agence de l'eau
- Contrat régional de bassin versant (CRBV), Conseil régional des Pays de
- Plan Loire grandeur nature , État, Région, EPL, Agence de l'eau
- Contrat Nature, Conseil régional
- Projets Biodiversité, Conseil régional
- Projets complexes bocagers, Conseil régional
- Politique bocage, CD 49
- Espaces naturels sensibles, CDx 44 et 49
- Contrat Loire atlantique Nature, CD 44
- Aide à la gestion des haies et bosquets, CD 44





# Mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de la Romme et boire de Champtocé Organisation territoriale et émergence d'une maîtrise d'ouvrage



## D'autres temps forts de l'animation

**28 mai 2015 : réunion suivant la rencontre avec la préfecture**

**1<sup>er</sup> octobre 2015 : retour des entretiens / décision de boucler CdC et mobilisation des présidents des interco pour regroupement de commande et pilotage de l'étude**

**21 janvier 2016 : passation animation du CEN Pays de la Loire à la CCOA**

**3 mai 2016 : première réunion technique pilotée par la CCOA**





## Le Cadre législatif

Des objectifs ambitieux sont fixés à l'échelle européenne pour une gestion équilibrée de la ressource en eau

- la directive-cadre sur l'eau
- la directive inondations,

Une stratégie nationale participe à cette gestion intégrée par l'élaboration

- des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- des plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) des bassins hydrographiques,

Structuration de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire

- la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
- attribue une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations : GEMAPI





## Contexte

Une **nouvelle compétence GEMAPI** obligatoire sera affectée aux communes au **1<sup>er</sup> janvier 2018**. Les établissements publics de coopération intercommunale à fonds propre (ou EPCI-FP : les communautés de communes, d'agglomération, urbaines ou les métropoles) exerceront cette compétence en lieu et place de leurs communes membres.

## GEMAPI

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement définit la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en précisant les missions dont :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et aménagement d'un cours d'eau
- la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que les formations boisées riveraines
- la prévention et la défense contre les inondations

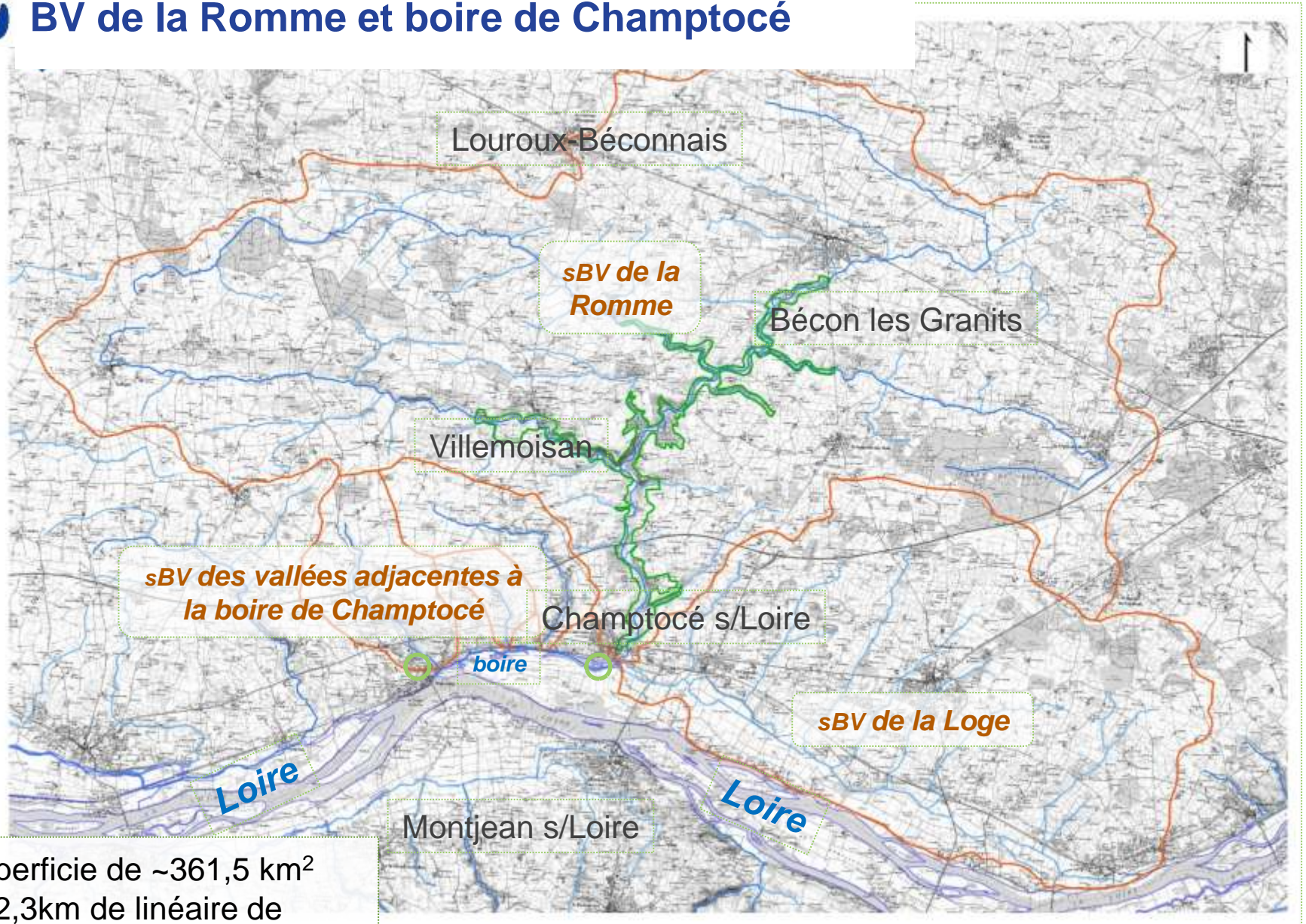
## Réflexion en termes de bassin versant

- **unité fonctionnelle écologique**
- **échelle cohérente pour appréhender la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations fortement liée à l'aménagement des espaces naturels.**





# BV de la Romme et boire de Champtocé

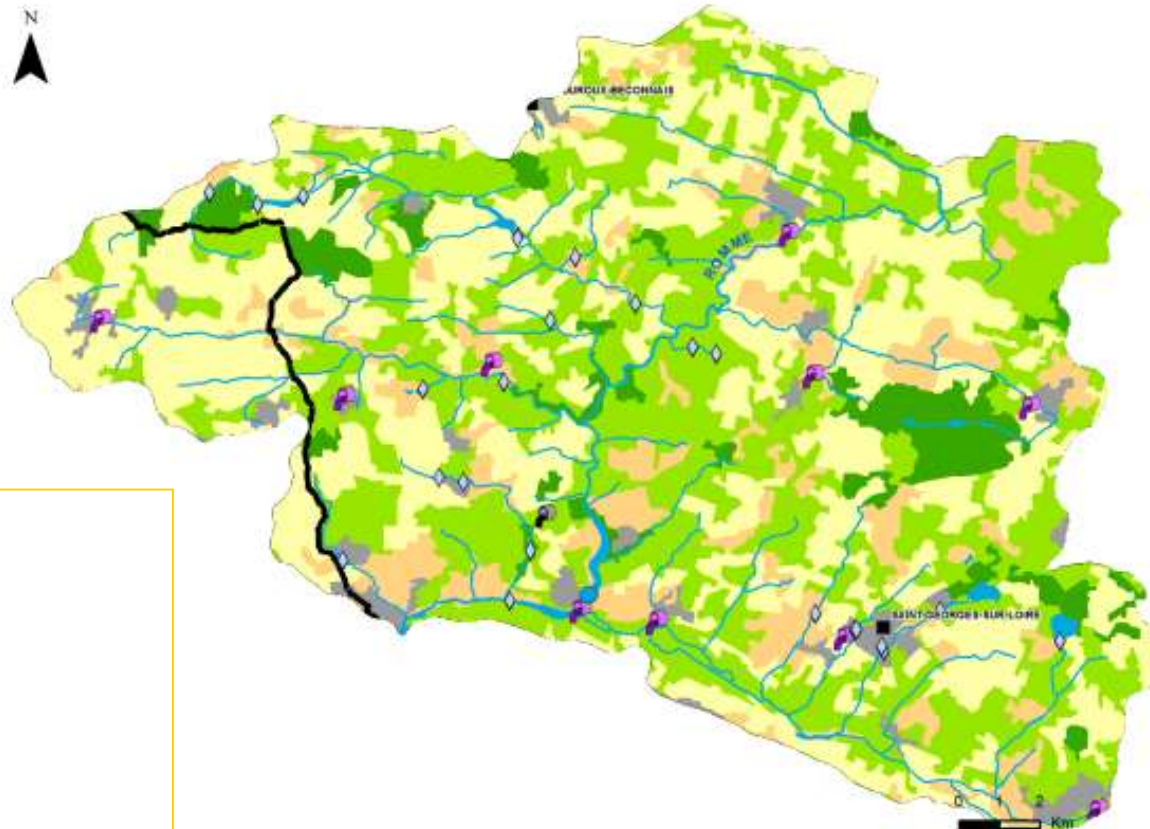


- superficie de ~361,5 km<sup>2</sup>
- 242,3km de linéaire de cours d'eau
- 3 sous bassins versants

Conservatoire







## Masse d'eau

### ROMME

333 km<sup>2</sup>

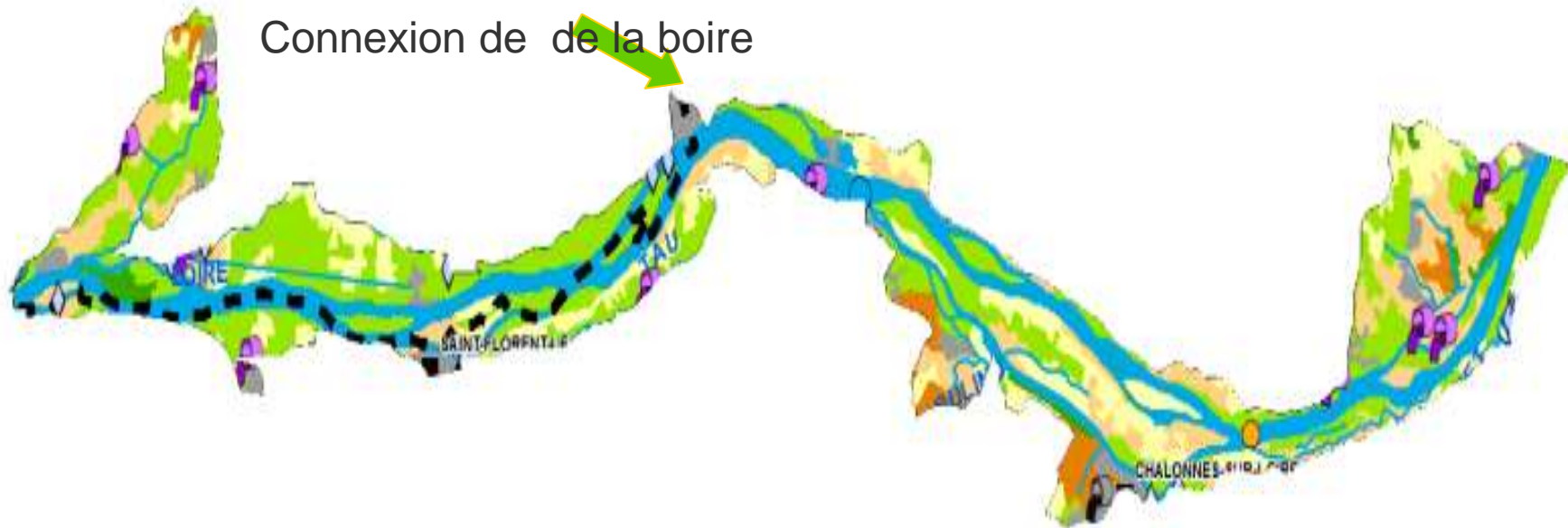
202 km

ME FRGR0532 ; Bon état écologique 2015, 2021

*Programme de mesure du SDAGE :  
50 km restauration morphologique  
Recherche rejets polluants*







## Masse d'eau

ME FRG0007f ; délai 2027

**LOIRE** (de la Maine à Ancenis)

103 km<sup>2</sup>

47 km Loire

+ 41 km rau

Prise en compte dans le contrat LOIRE – *problématique*

*sédiment, annexes*

*INONDATIONS*





## Groupe de réflexion

depuis février 2015

-composé d'élus et de techniciens du BV ainsi que de partenaires

<b>EPCI-FP</b>	ALM	CCLL	CCOA	COMPA
----------------	-----	------	------	-------

<b>Syndicats intercommunaux</b>	(Syndicat du Brionneau)	Syndicat de la Loge	SIAA du Louroux Béconnais	(SiErdre49)	SICALA	SIVU des levées
---------------------------------	-------------------------	---------------------	---------------------------	-------------	--------	-----------------

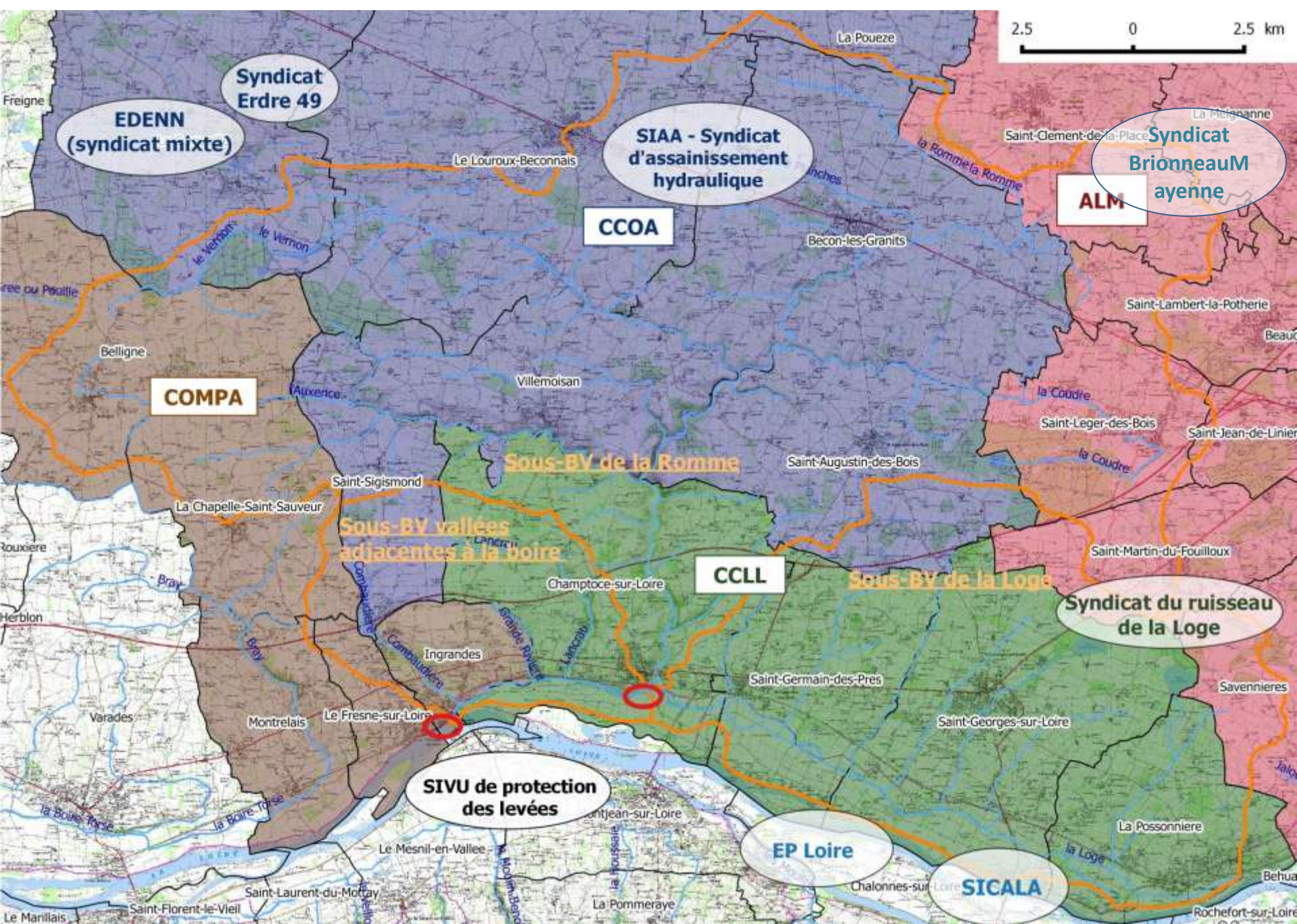
<b>Syndicats mixtes</b>	EP Loire	EDENN
-------------------------	----------	-------

<b>Autres</b>	DDT 49	AELB	CEN Pays de la Loire
---------------	--------	------	----------------------

<b>Hors groupe de travail (appui technique)</b>	ASTER 44	ASTER 49
---	----------	----------











## Construire le projet GEMAPI

- ✓ Choix de lancer une étude de préfiguration : diagnostic de territoire pour alimenter la prise de décision
- ✓ Trois Volets à prendre en compte pour organiser la mise en œuvre sur le BV de la Romme et boire de Champtocé
  - **Volet Gouvernance** }
  - **Volet MA (milieux aquatiques)** }
  - **Volet Pi (prévention des inondations)** }
- ✓ Proposition de suivi de cette étude par un technicien/animateur
- ✓ Organisation de la maîtrise d'ouvrage pour porter cette étude 2016
- ✓ Subvention Agence de l'eau 80% pour l'étude et 80% pour un poste de technicien
- ✓ **Participation des EPCI-FP / au coût de l'étude**



## **Écriture d'un cahier des charges** (techniciens et élus)

A partir et avec

- des cahiers des charges existants,
- des conseils et d'appuis de l'ASTER 44,
- des techniciens/chargés de mission des collectivités,
- des entretiens réalisés auprès des acteurs du BV (attentes)
- Les membres du groupe de réflexion



## **Écriture d'une fiche de poste**

Profil Technicien/Animateur (mi-temps à 12 mois à partir de juillet 2016)

- Assurer la dynamique de territoire initiée depuis 2015
- Suivre et encadrer l'étude préfigurant la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire
- Structurer la gouvernance du bassin versant en matière de GEMAPI.



## Un volet gouvernance

Le premier objectif de l'étude est d'obtenir **les éléments pour organiser la gouvernance** de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Romme et boire de Champtocé.

Ainsi, l'étude devra :

- État des lieux de l'organisation actuelle des maîtrises d'ouvrages du grand cycle de l'eau**
- Proposer une maîtrise d'ouvrage la plus adaptée en vue de 2018 : scenarii**
- Identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires au fonctionnement de la ou des structure(s) porteuse(s)**
- Permettre l'adoption d'une stratégie de gouvernance**





Autres objectifs de l'étude est d'obtenir **les éléments pour connaître les enjeux du bassin versants en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), les actions en cours et celles à envisager dans les grandes lignes.**



### Un volet milieux aquatiques

- Un état des lieux par sous bassin versant des cours d'eau et milieux aquatiques (rapide et global)
- Les enjeux milieux aquatiques du bassin versant et le diagnostic
- Des objectifs à atteindre au vue des enjeux et les grands types d'actions à envisager par sous bassin versant avec un éclairage sur des coûts sans rentrer dans le détail des actions);

### Un volet inondation

- Un état des lieux rapide par sous bassin versant des écoulements, des ouvrages et du risque d'inondation
- Un diagnostic et la caractérisation des enjeux Inondations avec leurs localisations
- Des grands types d'actions à envisager avec un éclairage approximatif sur leurs coûts.



## Tableau prévisionnel

	Temps	coût	Taux d'aide AELB	Aides AELB	EPCI-FP
Etude	/	120 000 €	80%	<b>96 000 €</b>	<b>24 000 €</b>
Animateur/Technicien (salaires +charges)	0,5 ETP	25 000 €	80%	<b>20 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>145 000 €</b>	<b>80%</b>	<b>116 000 €</b>	<b>29 000 €</b>

Fonctionnement est subventionné à 80% sur la base d'un 0,5 ETP à l'année au forfait maximum de 6 000 €.





## Proposition d'actions et de planning pour le financement et lancement de l'étude

### - 1<sup>er</sup> semestre 2016

- ✓ Préparation des conventions et délibérations
- ✓ Information de la préfecture de l'organisation projetée
- ✓ Lancement de l'appel d'offre
- ✓ Étude des réponses des prestataires
- ✓ Recrutement d'un technicien/animateur
- ✓ Lancement de l'étude réalisée par le B.E. et suivi de l'étude par le technicien

### - Avant fin 2017

- ✓ Structuration d'une gouvernance **GEMAPI** à l'échelle du le bassin versant





# Prise en main par les intercommunalités Vers une structuration d'une maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de la Romme et Boire de Champtocé

- CCOA (Communauté de communes Ouest-Anjou)
- CCLL (Communauté de communes Loire Layon)
- ALM (Angers Loire Métropole)
- COMPA (Communauté de communes du Pays d'Ancenis)





## La constitution du groupement de commande avant le lancement du marché

Mode de fonctionnement retenu :

- **Groupement intégral**

Le coordonnateur pilote intégralement la procédure de marché : passation, exécution, jusqu'à l'échéance de vie du marché

- **Coordonnateur = CCOA**, comcom, chargé de la préparation des marchés, de l'élaboration des documents de consultation, de lancer la consultation, de la rédaction du rapport d'analyse des offres..



## Objet précis de l'étude portée par le groupement de commandes

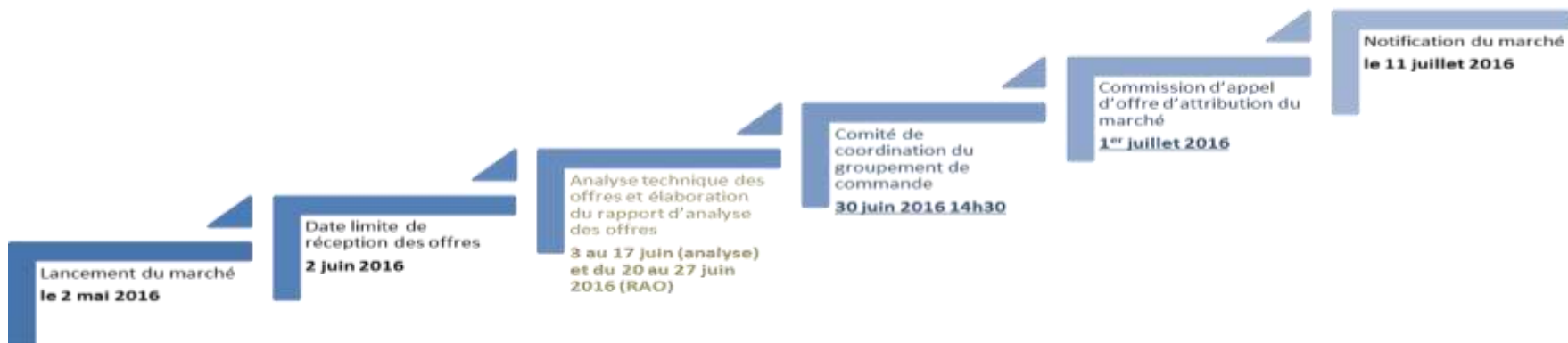
Cette convention à pour but de détailler entre autres :

- Le rôle de chacun
- L'organisation et la gouvernance de l'étude
- Les modalités financières et d'appel de la participation





## Étapes à venir du marché de prestation de services







**Merci pour votre attention**

**Estelle Ngoh**  
**02 28 20 51 64**  
**e.ngoh@cenpaysdelaloire.fr**

**CEN Pays de la Loire**  
**44200 Nantes**  
**02 28 20 51 66**  
**[accueil@cenpaysdelaloire.fr](mailto:accueil@cenpaysdelaloire.fr)**  
**[www.pcenpaysdelaloire.fr](http://www.pcenpaysdelaloire.fr)**



<p>Si le périmètre du syndicat = le périmètre de l'EPCI - FP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétence GEMAPI transférée à l'EPCI</li> <li>- Dissolution du syndicat entre 2016 et 2018</li> </ul>
<p>Si le périmètre du syndicat <b>est inclus</b> en totalité dans le périmètre de l'EPCI-FP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétence GEMAPI transférée à l'EPCI</li> <li>- Dissolution du syndicat entre 2016 et 2018</li> <li>- le syndicat peut demeurer et exercer ses autres compétences (que GEMAPI, si c'était déjà le cas)</li> </ul>
<p>Si l'EPCI-FP <b>est en totalité inclus</b> dans le syndicat</p>	<p>- le syndicat doit acter dans ces statuts le retrait du périmètre l'EPCI FP. S'il reste 1 seule commune hors de l'EPCI FP, le syndicat est dissous (et transféré à l'EPCI). S'il reste plus d'une commune, l'EPCI FP pourra transférer si elle le souhaite tout ou partie de la compétence GEMAPI au syndicat ;</p>
<p>Si le périmètre du syndicat <b>chevauche</b> le périmètre d'une Com com (CC)</p>	<p>- la communauté est substituée de plein droit aux communes, pas de modification du syndicat</p>
<p>Si le périmètre du syndicat <b>chevauche</b> le périmètre d'une Com d'agglomération (CA)</p>	<p>-il y a retrait des communes de l'EPCI concerné du syndicat. 2 cas de figure se présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-s'il reste une seule commune hors de l'EPCI-FP, le syndicat est dissous (et transfert à la CA, CU ou métropole) ;</li> <li>-s'il reste plus d'une commune en dehors de la CU, CA ou métropoles, les EPCI-FP concernés pourront transférer la compétence GEMAPI au syndicat. Attention, l'EPCI-FP ne pourra pas transférer la même compétence à deux syndicats sur le même territoire.</li> </ul>

*Les syndicats exerçant la compétence GEMAPI deviendront des syndicats mixtes.*

